

FICHE 10 EAU DE BAINNADE ET DE LOISIRS

ENJEUX CONCERNÉS



**CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



**CADRE ET MODES DE VIE
FAVORABLES À LA SANTÉ**

Le contexte

CONNAÎTRE LA QUALITÉ DE L'EAU DE BAINNADE EN EAU DE MER OU EN EAU DOUCE EST UN MOYEN DE PRÉVENIR LES RISQUES DE CONTAMINATION POTENTIELLE POUR LA SANTÉ DES BAINNEURS

Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont du site et d'apprécier, notamment, les éventuels dysfonctionnements liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées..., susceptibles d'impacter la qualité de l'eau du site de baignade. Les connaissances ainsi acquises peuvent fournir une aide à la décision aux collectivités locales afin d'améliorer la maîtrise des causes des pollutions engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS).

La réglementation, basée sur la directive européenne 2006/7/CE, fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade déclarées par les collectivités.

587 SITES DE BAINNADE SURVEILLÉS EN BRETAGNE, 204 EN PAYS DE LA LOIRE

La saison balnéaire se déroule de la mi-juin à la mi-septembre. En Bretagne, la surveillance porte sur 564 plages du littoral breton et 23 sites de baignade en eau douce répartis sur les 4 départements de la région. En Pays de la Loire, 204 sites de baignade en eau de mer et en eau douce sont accessibles à la population, 98,7 % des sites marins présentent un profil permettant de définir des indicateurs d'alerte. Les contrôles comportent un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, de déchets, d'accumulation d'algues vertes, entretien, etc.) et s'accompagnent de prélèvements d'échantillons d'eau¹. Les eaux douces font également l'objet d'une surveillance complémentaire spécifique aux cyanobactéries. En effet, le développement de ces algues microscopiques peut s'accompagner de sécrétion de toxines susceptibles d'occasionner un risque sanitaire pour les usagers lors de la baignade et d'autres activités nautiques.

¹ ARS Bretagne

Indicateurs proposés

OBJECTIF

RENSEIGNER SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE EN EAU DE MER, ET EN EAU DOUCE ET DE L'ÉVENTUELLE PROLIFÉRATION DE CYANOBACTÉRIES EN EAU DOUCE.



SOURCE DE COLLECTE
DES DONNÉES



PÉRIODICITÉ



NIVEAU
GÉOGRAPHIQUE

INDICATEUR 1

Classement bactériologique des sites de baignade en mer

Classement de chaque site selon 4 catégories :

- 1 : E : eau de qualité excellente.
- 2 : B : eau de qualité bonne.
- 3 : S : eau de qualité suffisante.
- 4 : I : eau de qualité insuffisante

BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

ARS
Classement
bactériologique : [Site
Internet du Ministère en
charge de la santé](#)

Annuelle

Par site contrôlé

INDICATEUR 2

Classement bactériologique des sites de baignade en eau douce

Même classement

BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

ARS
Classement
bactériologique : [Site
Internet du Ministère en
charge de la santé](#)

Annuelle

Par site contrôlé

INDICATEUR 3

Nombre de jours de fermeture des baignades en eau douce pour cause de prolifération de cyanobactéries

BRETAGNE
ARS
[https://bretagne-
environnement.fr/
cyanobacteries-
zones-baignade-eau-
douce-Bretagne-
analyse-suivi-sanitaire-
datavisualisation](https://bretagne-environnement.fr/cyanobacteries-zones-baignade-eau-douce-Bretagne-analyse-suivi-sanitaire-datavisualisation)

PAYS DE LA LOIRE ARS

Annuelle

Par site contrôlé

Limites des indicateurs 1, 2 et 3

- La période de suivi peut varier selon les départements en raison de conditions climatiques différentes. Le suivi pour la France métropolitaine s'étend en général du 15 juin au 15 septembre mais peut être plus court pour les baignades en eau douce¹.

Pour l'indicateur 3 :

- Il n'y a pas de statistiques sur le nombre de jours de fermeture pour cause de cyanobactéries en Pays de la Loire, il faut consulter les fiches individuelles des sites de baignade. Cela peut s'avérer fastidieux s'il y a de nombreux sites sur le territoire étudié.
- Les fermetures dépendent des collectivités et ne sont donc pas systématiques.

Conditions d'utilisation des indicateurs

- Les sites contrôlés seront à repérer à l'occasion de chaque diagnostic local selon leur nombre et la taille du territoire étudié.

¹ Ministère de la Santé et de la Prévention